

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 26 novembre 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17, 18 et 19 novembre 2021

2021 V. 344 Vœu relatif au projet de Tour Triangle

Le Conseil de Paris,

Considérant la tenue de la COP26 à Glasgow et les engagements pris en matière d'action contre le changement climatique ;

Considérant que la Tour Triangle, projet de 180 mètres de haut, de 42 étages et 95 500 m2 de surface, a été initiée en 2008, soit il y a plus de 13 ans ;

Considérant l'impact écologique de tout immeuble de grande hauteur et de son caractère énergivore ;

Considérant les impacts sur le quartier et ses habitants, notamment en termes de mobilité ;

Considérant les conséquences en terme d'esthétisme pour la Ville et les communes avoisinantes ;

Considérant l'impact d'éventuels travaux avant et après les Jeux Olympiques ;

Considérant l'évolution des besoins en terme d'immobilier de bureau en raison de la crise sanitaire ;

Considérant l'enquête ouverte par le Parquet national financier ;

Considérant l'opposition constante des élus MoDem au Conseil de Paris à la construction de cette tour ne répondant ni au défi climatique ni aux besoins du quartier ;

Sur proposition de Maude Gatel et les élus du groupe MoDem, Démocrates et Écologiste,

Émet le vœu que :

La Ville sursoit au projet de Tour Triangle dans l'attente du futur PLU bioclimatique.